

Les résultats 2013 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique



Pour la première fois depuis sa création, le montant des interventions du FIPHFP dépasse celui des contributions des employeurs publics, et témoigne d'une dynamique visant à amplifier les voies d'accès à l'emploi et à développer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

160,8 M€

Montant des
interventions du
FIPHFP

148,7 M€

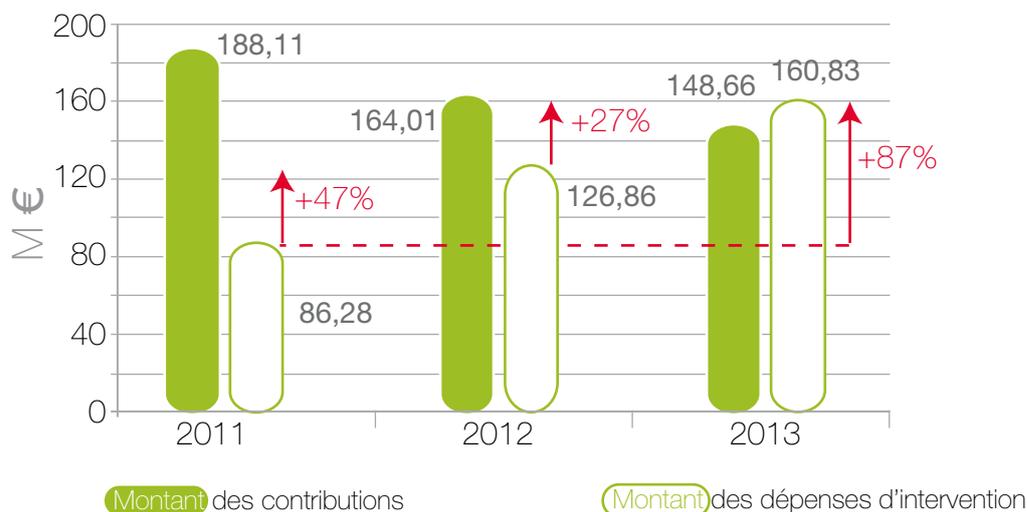
Montant des
contributions des
employeurs publics

4,64 %

Taux d'emploi légal
dans les trois fonctions
publiques

Les dépenses d'intervention du FIPHFP poursuivent la croissance entamée en 2012 et sont supérieures, pour la première fois, aux contributions des employeurs.

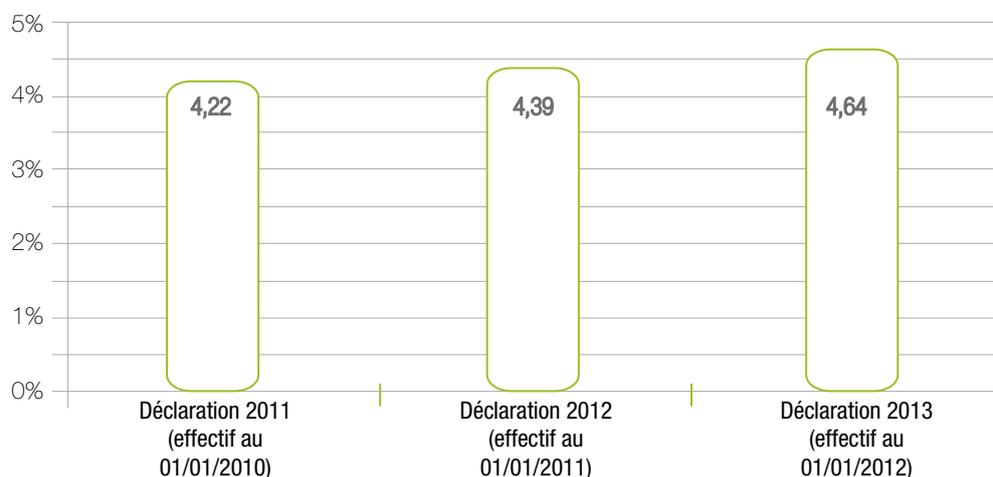
Évolution du montant des contributions et des dépenses d'intervention entre 2011 et 2013



Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap continue de s'améliorer, à 4,64 %.
Le montant des contributions des employeurs publics poursuit donc sa baisse, à 148,66 M€.

➤ Le taux d'emploi légal est passé de 3,74% en 2006 à 4,64% en 2013

Évolution du taux d'emploi légal



Taux d'emploi légal par fonction publique, en 2013

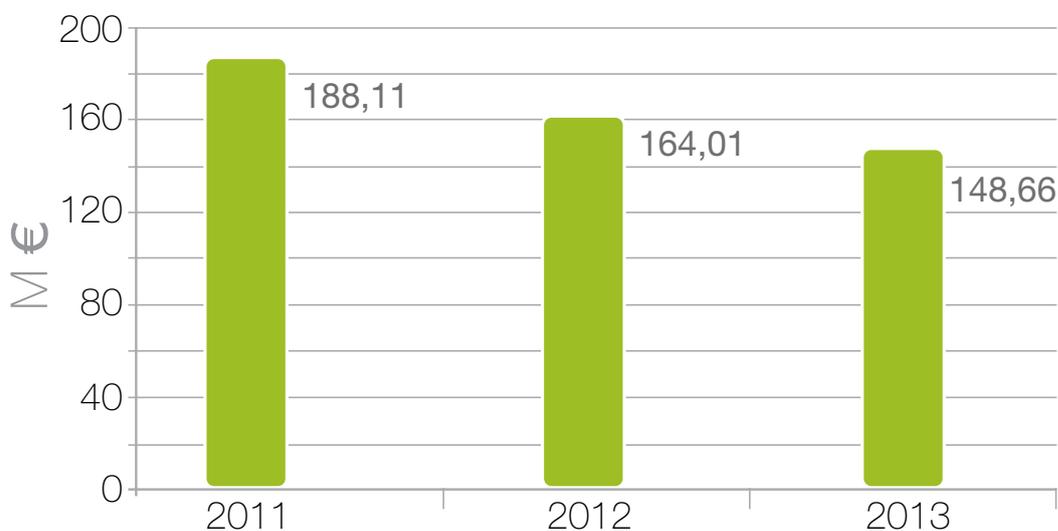
Fonction publique		
Déclaration 2013 Effectif au 01/01/2012	Fonction publique d'État	3,56 %
	Fonction publique territoriale	5,66 %
	Fonction publique hospitalière	5,20 %
	TOTAL	4,64 %

Les contributions en baisse

Répartition des contributions par fonction publique

Fonction Publique	Montant	
	2012	2013
Fonction publique d'État	41,81 M€	38,27 M€
Fonction publique territoriale	73,58 M€	61,55 M€
Fonction publique hospitalière	48,62 M€	48,84 M€
TOTAL	164,01 M€	148,66 M€

Évolution du montant des contributions



Des interventions en augmentation, qui dépassent 160 M€

L'année 2013 est la 2^e année consécutive de croissance des dépenses d'intervention. L'ensemble des interventions du FIPHFP est en augmentation de

- 27% par rapport à 2012
- 87% par rapport à 2011

En **7 ans**, depuis la création du FIPHFP, ses dépenses d'intervention ont été multipliées par près de **22** : de **7,4 M€ à 160,8 M€**.

Le FIPHFP a répondu à la demande croissante des employeurs publics et enregistre un doublement des dépenses directes d'intervention par rapport à 2011 (de 45,4 M€ à 103,5 M€)

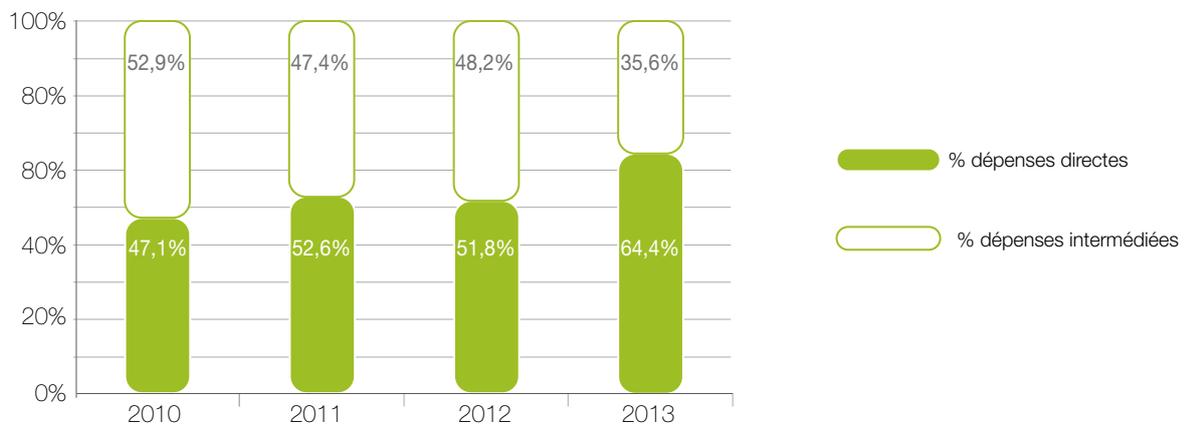
L'ensemble des acteurs du FIPHFP (Comité national, Établissement public, Caisse des Dépôts, gestionnaire et ses délégués inter-régionaux handicap "DIH") se sont mobilisés pour susciter et satisfaire les demandes des employeurs publics pour favoriser l'inclusion socio-professionnelle et l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

- La progression a été la plus forte sur les dépenses directes d'intervention qui ont plus que doublé entre **2011 (45,4 M€)** et **2013 (103,5 M€)**.

- Ces dépenses directes représentent désormais près des deux tiers des interventions du FIPHFP contre moins de la moitié en 2010.

Au total, en 2013, tous dispositifs confondus, se sont près de 3 000 employeurs qui ont bénéficié d'au moins un financement du Fonds, contre 2 500 en 2012.

Part des dépenses directes et des dépenses intermédiées dans le total des dépenses d'intervention



- **Dépenses directes** : financements apportés directement par le FIPHFP aux employeurs publics, via des aides ponctuelles, des conventions pluriannuelles ou le programme accessibilité
- **Dépenses intermédiées** : financements du FIPHFP dans le cadre de partenariats tels que ceux avec l'Agefiph, le CNFPT ou encore l'ANFH, et financement des Pactes territoriaux pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

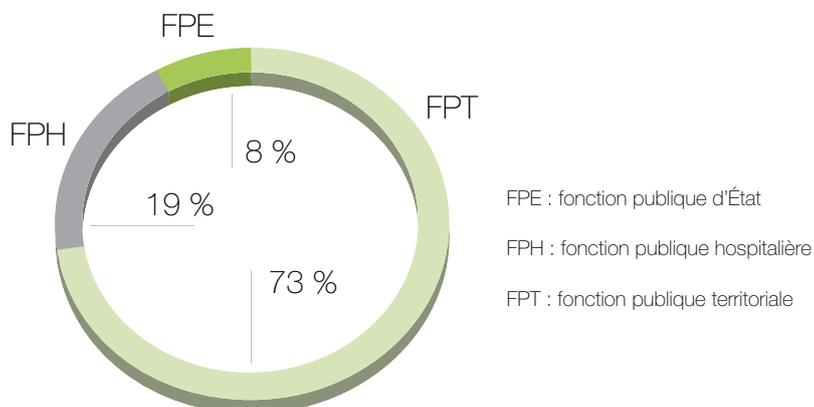
Une progression de tous les financements directs du FIPHFP

En 2013, l'activité réalisée par les équipes de la Caisse des Dépôts pour le compte du FIPHFP, tant au siège que dans chacune des Directions régionales de la Caisse des Dépôts (par la voie de ses Délégués inter-régionaux handicap) a été particulièrement intense, pour inciter les employeurs publics à l'action et répondre à leur mobilisation croissante en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

➤ Aides financières au cas par cas

- Plus de **7 100** aides ont été payées en **2013**, pour un montant total de **15,6 M€** contre 6 000 en 2012 (13,5 M€) et moins de 5 000 en 2011 (11,5 M€).

Répartition du nombre d'aides ponctuelles versées par fonction publique

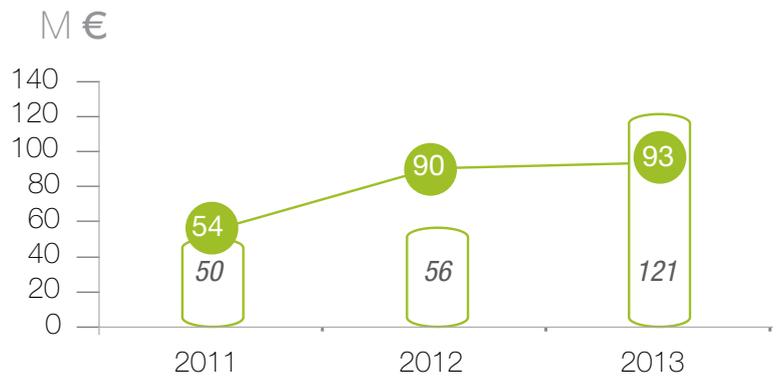


- La fonction publique de l'État agit avant tout par le biais de conventions avec le FIPHFP, alors que les collectivités locales font largement appel aux aides ponctuelles.
- Les trois dispositifs les plus sollicités :
 - aménagement des postes de travail, pour **3,9 M€**
 - amélioration des conditions de vie, facilitation de l'insertion professionnelle, pour **3,3M€**
 - apprentissage, pour **2,8 M€**

➤ Conventions avec des employeurs publics

- **93** conventions avec des employeurs publics et des centres de gestion de la fonction publique territoriale ont été validées pour un montant de **120,6 M€**, avec notamment le renouvellement de plusieurs conventions avec des grands employeurs nationaux (Éducation Nationale, Caisse des Dépôts, INRA, CNRS, MAE, Défense, Pôle emploi).

Évolution du nombre de conventions validées et montant total des engagements



- Plus de **350** paiements ont été effectués pour **68,4 M€** contre **150** paiements et **43,5 M€** de financements en 2012.

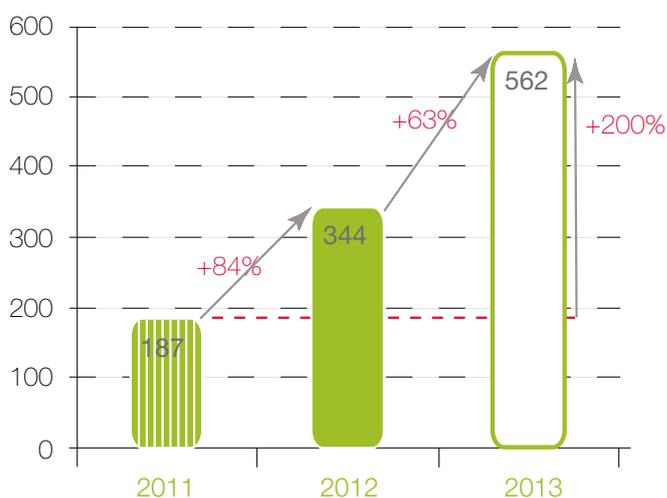
Répartition des conventions et engagements 2013 par fonction publique

Employeurs	Nombre de conventions	Engagements (en M€)
FPE	8	61,69
FPT	66	48,66
FPH	19	10,30
TOTAL	93	120,65

À fin **2013**, le nombre de conventions en cours avec les employeurs publics et les Centres de gestion de la fonction publique territoriale était de **363** contre **154** à fin **2009**.

➤ Programme accessibilité

Évolution du nombre de demandes de financements «accessibilité» de 2011 à 2013



Le programme accessibilité

- expérimentation par le FIPHFP en 2010
- Conférence nationale handicap du 8 juin 2011 : programme pérennisé sur trois ans
- Comité interministériel handicap du 25 septembre 2013 et Comité national FIPHFP du 11 décembre 2013 : prorogation du programme pour deux ans

- L'accessibilité des locaux professionnels en fort développement : **13,7 M€** payés en 2013 contre **8,4 M€** en 2012,
- Véritable démarrage de l'accessibilité des écoles du service public suite à la recontractation avec le Réseau des écoles du service public (RESP) et à la fixation d'objectifs, aux DIH sur ce volet du programme accessibilité : **11** écoles ont fait appel au FIPHFP pour un montant de **2,36 M€** en 2013, contre **350 K€** en 2012,
- Des partenariats emblématiques en matière d'accessibilité numérique avec le Centre national d'enseignement à distance (CNED), le Service d'information du gouvernement (SIG) et la Direction interministerielle des systèmes d'information et de communication (DISIC), pour un montant de **3,41 M€**.

Des partenariats actifs

- En 2013, la convention avec l'**Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier**, a été renouvelée pour un montant de 15,9 M€. Elle vise à sensibiliser et mobiliser afin que la fonction publique hospitalière, qui contribue de manière significative au FIPHFP, puisse mieux mobiliser les financements du FIPHFP en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap.
- La convention de coopération avec l'**AGEFIPH** a également été renouvelée pour une durée de un an afin de pouvoir procéder à son évaluation.

➤ Le FIPHFP au service des **employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils généraux et régionaux, hôpitaux,...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire en versant aux employeurs publics des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité des lieux de travail.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Jean-Charles Watiez. Son Comité national est présidé par André Montané, vice-président du Conseil général d'Ariège. Il est placé sous la tutelle de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, du ministre de l'Intérieur, de la ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, et de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion. Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

CONTACT

Anne Foucault

Responsable de la communication

Tél : 01 58 50 96 64 – 06 77 02 98 77

anne.foucault@caissedesdepots.fr

GR O U P E



Une gestion Caisse des Dépôts